

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 mars 2016 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, M. Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr, Manon Fleury et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mme Karine Lefrançois et M. Denis Chabot ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-160322-4443

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-160322-4444

La vice-présidente, Mme Josée Bastien, demande d'ajouter le sujet « Mine de Niobium » au point 5.3 de l'ordre du jour;

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Lancement du défi « Toucher le sommet » » au point 10.1 *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Agrandissement à l'école Marie-Soleil-Tougas - Appel d'offres – Adoption;
 - 5.2 Projet éco-énergétique et vétusté au Centre de formation professionnelle, l'Émergence - Adjudication de contrat – Adoption;
 - 5.3 Mine de Niobium;
- 6. Travaux dans nos établissements :
 - 6.1 Resurfacement de la toiture à l'école de l'Envolée - Adjudication de contrat – Adoption;
 - 6.2 Enlèvement du flocage d'amiante au plafond et enlèvement d'amiante sur tuyauterie et à l'auditorium de la Polyvalente Deux-Montagnes - Adjudication de contrat – Adoption;
 - 6.3 Réfection de la toiture à l'école de la Seigneurie - Adjudication de contrat – Adoption;
- 7. Formation d'un comité de sélection pour le choix des professionnels pour la nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord – Adoption;
- 8.1. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 février 2016;
- 8.2. Projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 3 février 2016;
- 9.2.1. Rapport du comité de parents du 10 mars 2016;
- 9.4.1. Nouveaux établissements;
- 10. Varia :
 - 10.1 Motion de félicitations – Lancement du défi « Toucher le sommet »;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

AGRANDISSEMENT À L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS – APPEL D'OFFRES Résolution n° CC-160322-4445

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 juin 2015, de réaliser le projet d'agrandissement à l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour le projet d'agrandissement à l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet d'agrandissement à l'école Marie-Soleil-Tougas, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

PROJET ÉCO-ÉNERGÉTIQUE ET VÉTUSTÉ AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE – ADJUDICATION DE CONTRAT Résolution n° CC-160322-4446

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-150623-4307);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-054B-0313 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux du projet éco-énergétique et vétusté au Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Francois Grenon Architecte inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPROUVER les plans et devis de l'appel d'offres public n° PRMI-054B-0313 concernant les travaux du projet éco-énergétique et vétusté au Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux du projet éco-énergétique et vétusté au Centre de formation professionnelle, l'Émergence, à l'entrepreneur général Groupe Plombaction Inc. pour la somme de 1 324 400 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux du projet éco-énergétique et vétusté au Centre de formation professionnelle, l'Émergence, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RESURFAÇAGE DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-160322-4447

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-150623-4307);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-089-0349 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de resurfaçage de la toiture à l'école de l'Envolée;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Un architecte inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de resurfaçage de la toiture à l'école de l'Envolée, à l'entrepreneur général Les Toitures Techni Toit (9165-1364 Québec Inc.) pour la somme de 267 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de resurfaçage de la toiture à l'école de l'Envolée, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

ENLÈVEMENT DU FLOCAGE D'AMIANTE AU PLAFOND ET ENLÈVEMENT D'AMIANTE SUR TUYAUTERIE ET À L'AUDITORIUM DE LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-160322-4448

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-150623-4307);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-054-0173 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'enlèvement du flocage d'amiante au plafond et enlèvement d'amiante sur tuyauterie et à l'auditorium de la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de François Grenon Architecte inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'enlèvement du flocage d'amiante au plafond et enlèvement d'amiante sur tuyauterie et à l'auditorium de la Polyvalente Deux-Montagnes, à l'entrepreneur général Construction Desormeaux et Bibeau Inc. pour la somme de 498 544,20 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux d'enlèvement du flocage d'amiante au plafond et enlèvement d'amiante sur tuyauterie et à l'auditorium de la Polyvalente Deux-Montagnes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DE LA SEIGNEURIE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-160322-4449

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-150623-4307);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-077-0348 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école de la Seigneurie;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Le consortium Dallaire Frégeau architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école de la Seigneurie, à l'entrepreneur général Groupe Cirtech inc. pour la somme de 468 800 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'école de la Seigneurie, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL, SECTEUR DOMAINE- VERT NORD

Résolution n° CC-160322-4450

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* du Conseil du trésor;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme d'architecture, une firme d'ingénierie en mécanique-électricité, une firme d'ingénierie en structure et civil ainsi qu'une firme d'ingénierie des sols, matériaux et géo-environnement pour le projet de construction de l'école primaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

ATTENDU que les honoraires estimés pour chacune des firmes sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit procéder à l'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Anick Maranda, ingénieure au Service des ressources matérielles;
2. Mme Véronique Beaudoin, ingénieure, régisseuse au Service des ressources matérielles;
3. M. Pierre Denis, architecte, régisseur au Service des ressources matérielles;
4. M. Daniel Quirion, ingénieur, directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de Laval, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité, ou, le cas échéant, de le remplacer par Mme Chantal Clavel, directrice adjointe du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, également sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité, ou tout autre membre du Service des ressources matérielles des commissions scolaires des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière;
5. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité.

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – LANCEMENT DU DÉFI « TOUCHER LE SOMMET »

Résolution n° CC-160322-4451

ATTENDU que *Persévérons ensemble* est un regroupement de partenaires qui se mobilisent afin de soutenir des actions concertées et le développement d'initiatives favorisant la persévérance et la réussite des jeunes sur le territoire de la CSSMI;

ATTENDU que cet organisme a mis en place le défi « Toucher le sommet » qui consiste à permettre à des jeunes du 2^e cycle du secondaire de vivre une expérience de persévérance, encadrés et encouragés par des adultes de tous horizons;

ATTENDU que le lancement de la 3^e édition du défi « Toucher le sommet » a eu lieu le 16 mars 2016 en présence de nombreux partenaires du milieu;

ATTENDU que cette année, environ 130 jeunes âgés de 15 à 24 ans relèveront ce défi au mont Orford, le 28 mai;

ATTENDU qu'au cours des 10 prochaines semaines, ces jeunes auront la chance de vivre pleinement ce projet stimulant qui leur fera ressentir l'euphorie du dépassement de soi et du sentiment d'appartenance à un groupe fort et uni;

ATTENDU que les jeunes seront invités à faire un parallèle entre la montagne à gravir et les défis à surmonter dans leur vie quotidienne;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RECONNAÎTRE l'importance de ce projet sur les jeunes dans les écoles de la CSSMI;

DE SALUER l'initiative de l'organisme *Persévérons ensemble*;

D'ENCOURAGER les jeunes et leurs mentors qui relèveront ensemble ce défi.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-160322-4452

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général